



Augmentation de loyer après état des lieux de sortie

Par nel_old, le 22/07/2007 à 19:02

Bonjour,

J'étais locataire d'un T2 jusqu'au 11/04/07. J'avais signé le bail le 15/11/05.

Durant toute la location, le propriétaire ne m'a réclamé aucune augmentation de loyer. Cette semaine j'ai reçu un recommandé me réclamant l'augmentation du 15 novembre 2006 au 11 avril 2007.

Ne doit-on pas prévenir le locataire par lettre recommandée à la date anniversaire de la signature du bail. Peut-on réclamer une augmentation après la remise des clés et l'état des lieux de sortie

Merci de votre réponse